

Les élus consulaires installés

(Arnauld Akakpo reconduit à la tête de la Chambre consulaire)

La Guérite

2.000 F

radio
guérite.

à votre écoute, pour mieux vous informer et vous divertir

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1080 du lundi 10 Février 2025
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Désormais élevé au rang de Grand Officier de l'Ordre national du Bénin

P.3

L'ascension de Rachidi Gbadamassi retracée par le vice-grand chancelier



Soutenir les victimes et les survivantes d'agression sexuelle

Angela Kpeidja échange avec les jeunes de Porto-Novo

P.9

Scandale dans l'administration publique

Armand Dètonджи écroué pour corruption de marchés publics

P.8

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Amanda E. DACEY

Leobar ADJAÏ

Mathieu K. BOKO

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10

Désormais élevé au rang de Grand Officier de l'Ordre national du Bénin

L'ascension de Rachidi Gbadamassi retracée par le vice-grand chancelier

Anselme ORICHA

Rachidi Gbadamassi, ministre conseiller à la Défense, à la Sécurité et à la Décentralisation, vient de rejoindre le cercle des citoyens élevés au rang de Grand Officier de l'Ordre national du Bénin. La cérémonie de cette distinction honorifique s'est déroulée ce jeudi 6 février 2026 dans

la salle d'alphabétisation de la ville de Parakou. L'événement s'est tenu en présence d'un parterre de personnalités, notamment le maire de la ville de Parakou, Inoussa Zimé Chabi, et ses adjoints, ainsi que les ministres conseillers à l'Agriculture et à la Culture. Étaient également présents des têtes couronnées, des leaders religieux et une foule nom-

breuse venue soutenir leur leader charismatique. Cette décoration de l'ancien député vient couronner les nombreuses actions et services rendus par l'homme politique à la nation béninoise.

Falilou Adissa Akadiri, Vice-Grand Chancelier des Ordres Nationaux du Bénin, a mis en lumière le parcours exceptionnel du récipiendaire



ainsi que les nombreux services loyaux qu'il a rendus à la nation.

L'intégralité du discours du Vice-Grand Chancelier de l'Ordre national du Bénin est à lire ci-dessous.

«Heureux récipiendaire, vous êtes né le 16 mai 1969 à Parakou, où vous avez d'ailleurs démarré votre scolarité. Grâce à une détermination et une ténacité sans faille, votre cursus scolaire et académique a abouti, en septembre 2023, à l'obtention d'un Master professionnel en études stratégiques, sécurité et politique de défense à l'Université de Parakou. Vous vous êtes illustré à plusieurs occasions dans l'animation de la vie politique nationale avec quelques faits d'armes.

En effet, depuis la création du Bloc Républicain en octobre 2019 jusqu'à ce jour, vous êtes membre du bureau national de ce parti au poste de secrétaire général chargé des élus locaux, communaux et municipaux. Depuis le 7 octobre 2021, vous êtes également le premier vice-président du Réseau des parlementaires africains, membre de la Commission Défense et Sécurité.

Heureux récipiendaire, votre militantisme avéré vous a conduit à être successivement :

De mars 2000 à avril 2006, membre fondateur et membre du bureau politique de l'Union pour le Bénin du Futur.

De mars 2003 à février 2009, vice-président de l'Union pour la Relève (UPR).

De juin 2007 à mars 2009, vice-président de la Coalition politique G13.

Du 10 avril 2009 à octobre 2019, vice-président fondateur du parti Démocrates Unis pour la Restauration de la Relève.

Vous vous êtes particulièrement investi pour insuffler un nouvel élan et un dynamisme aux différents postes de responsabilité politique et publique que vous avez occupés. Vous avez également été membre du comité paritaire du Partenariat pour le Développement Municipal de 2004 à 2005. Ce n'est pas tout : vous avez été maire de la commune de Parakou de 2003 à 2005 et premier président de l'Association nationale des communes du Bénin. Vous avez aussi été député des 6^e, 7^e et 8^e législatures et secrétaire général chargé des relations avec les élus locaux, communaux et municipaux du Bloc Républicain depuis septembre 2018. De mai 2019 à mai 2023, vous avez présidé la Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité.

De 1998 à 2004, vous avez marqué la jeunesse de Parakou, qui vous a manifesté sa reconnaissance en vous élisant à la présidence de l'Association Football Club des Buffles du Borgou. Vous avez prouvé qu'ils n'avaient pas tort de vous faire confiance puisque, sous votre égide, les Buffles du Borgou ont été cinq fois champions du Bénin et trois fois vainqueurs de la Coupe du Bénin. Soyez félicité ! Merci pour les sacrifices consentis. Merci pour ces résultats probants qui confirment votre leadership.

Distingués invités, l'heureux du jour a également fait parler de lui au-delà du Bénin.

En décembre 2003, il est récompensé à Paris, en France, par l'Oscar du meilleur manager africain de l'année 2003.

En juillet 2004, il décroche l'Oscar du meilleur négociateur politique, doué du tact de la diplomatie, distinction délivrée par l'association belge La Dialogue à Bruxelles.

En 2004, il reçoit le prix du meilleur maire de l'année.

En avril 2005, il obtient l'Oscar de l'excellence et du leadership.

En septembre 2007, il est récompensé par l'Oscar de l'excellence du meilleur manager Cimac.

En mai 2010, il est fait Commandeur de l'Ordre national du Bénin.

En décembre 2017, il reçoit encore le prix de l'Homme politique de l'année, délivré par l'ONG Reconnaissance Endogène à Parakou.

Monsieur Rachidi Gbadamassi, c'est un euphémisme que de dire que vous avez contribué inlassablement à l'animation de la vie politique nationale. C'est donc en raison de ces mérites et des multiples sacrifices consentis pour la nation béninoise, aussi bien au niveau national qu'international, que le Président de la République, Grand Maître des Ordres Nationaux du Bénin, répondant favorablement à notre demande et ce, conformément à la loi, a accepté, en guise de témoignage de sa reconnaissance, de vous nommer au grade de Grand Officier de l'Ordre national du Bénin.»

Incendie au marché Sainte-Rita

Des dégâts matériels et des pertes financières colossales

Mathieu K. BOKO

Un incendie violent a ravagé une grande partie du marché Sainte-Rita dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 février 2025.

D'importants dégâts matériels et des pertes financières colossales ont été enregistrés. Selon les témoignages, l'ampleur des dommages reste

difficile à évaluer. Toutefois, certaines sources estiment que l'incendie a détruit au moins 70 étalages, réduisant en cendres des marchandises d'une valeur de plusieurs millions de francs CFA.

À l'origine de cette tragédie, un court-circuit. Face à la situation, les commerçants du marché appellent à l'aide le maire de Cotonou et le chef de l'État.



Interprétations controversées du Tofâ 2025

Un recours déposé contre Koffi Aza

Mathieu K. BOKO

Après son interprétation du Tofâ 2025, qui a suscité de nombreuses polémiques, trois (03) citoyens ont déposé un recours contre le professeur Koffi AZA.

Les citoyens Judicaël GLÈLÈ, Prosper BODJRENOU et Olivier KOKO estiment que les propos du professeur Koffi AZA, tenus sur une chaîne de télévision privée à propos du Tofâ 2025, ne garantissent pas la cohésion sociale et sont extrêmement graves. « Si nous faisons tout pour que le président parte



en 2026, que ce soit les mouvanciers ou les opposants, nous allons tous regretter », a-t-il déclaré.

Dans leur recours, ils rap-

pellent que la Constitution prévoit un mandat présidentiel de cinq ans, renouvelable une seule fois. Selon eux, ces déclarations suscitent la peur et incitent à la confiscation du pouvoir. Ils estiment que les propos tenus violent les articles 34 et 42 de la Constitution béninoise ainsi que l'article 280 du Code pénal.

« C'est en raison de ces propos tenus dans le cadre de l'interprétation du Tofâ 2025 que la Cour a été saisie pour examiner un recours contre Koffi AZA », ont-ils écrit.



COTONOU

GUÉRITE TV MONDE

Rouvrir ses portes

Tel.: +229 91 19 10 10





Déclarations sur les prisonniers et exilés politiques

L'Upr se désolidarise des propos de Adrien Houngbédji

Amanda DACKEY

La récente sortie médiatique de Me Adrien HOUNGBÉ-DJI continue de susciter des réactions. La dernière en date est celle de son parti, l'Union progressiste le renouveau (UPR). Son porte-parole, Christian Parfait AHOYO, a clarifié, vendredi 7 février 2025, la position officielle du parti.

Lors de la cérémonie de présentation des vœux du Nouvel An, en présence de

plusieurs figures de l'ancien PRD, Me Adrien HOUNGBÉ-DJI a déclaré : « Nous devons rester toujours rassemblés pour construire ensemble le pays. Donc, ma conviction forte, c'est que les prisonniers politiques doivent être libérés. Ma conviction forte, c'est que ceux qui sont en exil doivent revenir. C'est ainsi que nous avons procédé lors de la Conférence nationale (...) J'en appelle de mes vœux à ce que nous nous retrouvions sous l'arbre à palabre et que nous mettions tout sur la table. »

En réponse, Christian Parfait AHOYO a tenu à préciser que ces propos « ont été tenus en dehors de toute instance du parti ».

Dans une interview vidéo diffusée sur la page Facebook de l'UPR le vendredi 7 février, il a rappelé que si l'ancien président de l'Assemblée nationale demeure une personnalité tutélaire du parti, il n'avait cependant « reçu aucun mandat pour s'exprimer en son nom ». Il a également indiqué que « le président du parti lui a déjà fait part de la surprise, de

l'étonnement, voire de l'incompréhension des militants ».

Le porte-parole de l'UPR a souligné que « la réforme du système partisan, dont le parti est issu, exige de nombreux sacrifices ». Il a reconnu que « faire face aux contraintes et, surtout, aux renoncements qu'elle impose n'est pas aisé ».

« Renoncer aux privilèges, aux intérêts préservés pendant des décennies, au confort, et même à une certaine satisfaction morale,

peut être difficile, et le parti en convient », a-t-il ajouté.

Néanmoins, Christian Parfait AHOYO insiste sur le fait qu'il est impératif que « chacun fasse abstraction de sa personne pour que vive la République ».

Selon lui, « il est essentiel de voir l'intérêt du pays et de s'oublier un peu, afin d'accepter durablement la réforme du système partisan et toutes les autres réformes en cours ».

Législatives et communales de 2026

Moele-Bénin lance un appel à candidatures

Amanda DACKEY

Le parti Moele-Bénin a officiellement lancé un appel à candidatures pour les élections législatives et communales prévues le 11 mai 2026. C'était ce vendredi 7 février. Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier entre le 10 février et le 31 mars 2025, à la fois en version papier dans les locaux des sièges départementaux du parti et au siège national, ainsi qu'en version numérique.

Les dossiers doivent comporter plusieurs documents, dont une copie de l'attestation d'identifiant fiscal unique (IFU) et un certificat de nationalité.

Lire ci-dessous le communiqué de la direction des élections et des manifestations officielles du parti.



Siège national
Cotonou, 5^{ème} Arrondissement
Quartier Avélékété, Canal 111
Tél : +229 0191 112 929 - 06 BP 1117 Cotonou
Email : moelebenin01@gmail.com
République du Bénin

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION DES ELECTIONS ET DES MANIFESTATIONS OFFICIELLES (DEMO)

En vue de la préparation des déclarations de candidature du parti **MOELE-BENIN** aux élections couplées (législatives et communales) du 11 janvier 2026, la **Direction des Elections et des Manifestations Officielles (DEMO)** lance un appel à candidatures à compter du **10 février au 31 mars 2025**.

Elle invite les militantes et militants du parti, désireux d'être positionnés sur l'une ou l'autre de ces deux déclarations de candidature, à déposer dans cette période un dossier de candidature comprenant des pièces ci-après :

1. une fiche de renseignements portant les nom, prénoms, profession, contacts et précisant l'élection concernée ainsi que la circonscription électorale ;
2. une copie de l'acte de naissance sécurisé ou à défaut une copie du récépissé RAVIP ;
3. une copie du Certificat d'Identification Personnelle (CIP) en cours de validité ;
4. une copie légalisée du certificat de nationalité ;
5. un certificat de résidence ; et
6. une copie de l'attestation d'Identifiant Fiscal Unique (IFU).

Les dépôts de dossier se feront en version papier dans les sièges départementaux du parti **MOELE-BENIN** ou au siège national, puis obligatoirement en version numérique dans un fichier unique par **WhatsApp au numéro 01 96 12 86 67**.

Les Vice-Présidents en charge des Coordinations Départementales (VP-CD) transmettront les dossiers physiques dûment enregistrés au niveau des sièges départementaux au **Secrétariat Administratif** du Parti à Cotonou, au plus tard le **10 avril 2025**, pour acheminement à la Direction des Elections et des Manifestations Officielles (DEMO).

MOELE-BENIN, dans la Vérité, nous travaillons pour la patrie.

NB : Aucun dossier ne sera rejeté à cette étape pour incomplétude.

Cotonou, le 7 février 2025

A signé :

Le Directeur des Elections et des Manifestations Officielles (DEMO)

Ampliations

- Président (AT/CR)
- Secrétariat Administratif MOELE-BENIN



Bénin

Saisie de balances non certifiées à la boucherie de Zongo

Amanda DACKY

L'utilisation d'instruments de mesure non conformes dans les marchés peut fausser les transactions commerciales. Au Bénin, les autorités sont déterminées à lutter contre ces pratiques en renforçant les contrôles et les sanctions afin de garantir la transparence dans les échanges.

Récemment, une équipe de l'Agence nationale de normalisation, de métrologie et de contrôle qualité (ANM) a mené une opération inopinée à la boucherie de Zongo, dans la ville de Cotonou. Cette intervention, effectuée le vendredi 7 février 2025, a permis de saisir plusieurs balances non certifiées utili-



sées pour la vente de viande. Selon les textes réglementaires en vigueur au Bénin, l'utilisation d'instruments de mesure non certifiés est strictement interdite.

Un communiqué publié la veille de l'opération, sous la référence N°140/ANM/MIC/DM/CCOM/SA, rappelait d'ailleurs aux commerçants l'obligation de se conformer à ces règles. Signé

par le directeur général de l'ANM, Mouhamed Nazif El-Hadj Alassane Moutawakilou, ce document met en garde contre les sanctions encourues en cas de non-respect des normes.

Les bouchers concernés par cette saisie ont été convoqués et doivent s'acquitter d'amendes, précisent nos confrères de Le Matinal.

Réhabilitation des voies à Cotonou

La Sirat annonce des perturbations sur plusieurs axes

Faosiya SEFOU

C'est par le biais d'un communiqué radio-télévisé que la Direction Générale de la SIRAT SA informe les usagers et riverains de l'axe Église Saint-Michel - Carrefour Bourse du Travail du lancement imminent des travaux de réhabilitation de cette voie, dans le cadre du Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou. La même source précise que ces travaux, qui se dérouleront du samedi 8 février 2025 au 30 juin 2025, entraîneront des perturbations majeures de la circulation, notamment



la fermeture de certaines sections de la route.

Calendrier des fermetures :

Du 8 février au 30 avril 2025 : Les sections Carrefour La Diversité - Carrefour UNAFRICA et Carrefour UNAFRICA - Bourse du

Travail seront fermées dans le sens Église Saint-Michel → Bourse du Travail. Du 2 mai au 30 juin 2025 :

Les sections Bourse du Travail - Carrefour UNAFRICA et Carrefour UNAFRICA - Carrefour La Diversité seront fermées dans le sens Bourse du Travail → Église Saint-Michel.

Ainsi, pour faciliter la circulation, des mesures d'accompagnement sont mises en place pour limiter les désagréments, avec des itinéraires alternatifs. La SIRAT SA appelle les usagers à respecter les limitations de vitesse, les consignes de sécurité, les panneaux de chantier ainsi que les voies temporaires aménagées.



Mandature 2025-2030 de la CCI-Bénin

Les élus consulaires installés

(Arnauld Akakpo reconduit à la tête de la Chambre consulaire)

Latifath KOWENOU

Arnauld AKAKPO a été reconduit à la tête de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin lors de la première session ordinaire de l'Assemblée consulaire de l'année 2025. Cette session, consacrée à l'installation des élus pour la mandature 2025-2030 et aux travaux de la session électorale, a également permis de mettre en place les organes dirigeants de la CCI-Bénin. Les élus consulaires ont été officiellement installés dans leurs fonctions par la ministre Shadiya Alimatou ASSOUMAN.

Les 69 élus consulaires, issus des élections du 5 janvier 2025, ont pris officiellement leurs fonctions le vendredi 7 février 2025. À l'issue de cette cérémonie, ils ont renouvelé leur confiance



à Arnauld AKAKPO, qui reprend la tête du secteur privé au Bénin. Le bureau consulaire a été reconduit, avec Casimir MIGAN en tant que premier vice-pré-

sident de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin. Ensemble, ils s'engagent à mener à bien les quatre missions de cette nouvelle mandature, à pro-

mouvoir le développement de l'économie béninoise et à renforcer les relations avec leurs partenaires.

Dans son discours, la mi-

nistre Shadiya ASSOUMAN a salué les réalisations de la mandature précédente. Elle a également invité le bureau consulaire à maintenir le cap et à continuer ses efforts pour le développement économique du Bénin, en faisant preuve de rigueur et de détermination.

Dans le cadre de leur mission visant à garantir l'application rigoureuse des textes statutaires et à atteindre les objectifs fixés, les élus consulaires se sont engagés à relever les défis de la mandature en cours.

Sous la présidence d'Arnauld AKAKPO, la CCI-Bénin devra continuer à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la vision du gouvernement, qui ambitionne de faire du secteur privé un véritable partenaire de l'État dans la création de richesse et la lutte contre la pauvreté.

Concours de recrutement des agents contractuels dans les formations sanitaires

1^{er} mars 2025, date de composition

Faosiya SEFOU

C'est à travers un communiqué rendu public ce vendredi 7 février 2025 que le ministère de la Fonction publique a porté à la connaissance des candidats retenus les raisons du report de la date de composition du concours des agents contractuels

au profit des formations sanitaires au Bénin. Dans cette note, Adidjatou MATHYS a annoncé que la nouvelle date retenue est le 1^{er} mars 2025. Ainsi, 341 agents contractuels de droit public des collectivités territoriales décentralisées pourront plancher en toute sérénité à cette nouvelle date.



Politique béninoise

Les Démocrates amorcent la préparation pour l'élection présidentielle de 2026

Latifath KOWENOU

Le parti d'opposition Les Démocrates amorce la préparation pour l'élection présidentielle de 2026

Sous l'impulsion de son président, Boni Yayi, le parti d'opposition Les Démocrates (LD) a entamé ses préparatifs pour l'élection présidentielle de 2026. La réflexion sur la désignation d'un candidat est désormais lancée.

L'information a été dévoilée ce samedi 8 février 2025 par Basile Ahossi, vice-président du parti. « Le président Yayi Boni nous a réunis et il a dit : « On se donne un délai, chacun réfléchit à un candidat », » a-t-il annoncé lors d'une interview sur BIP Radio, rap-

portée par Banouto.

Cependant, cet exercice n'est pas qu'une simple proposition de noms. Chaque membre devra justifier son choix. « Tout le monde doit réfléchir, retenir des noms et expliquer pourquoi telle personne a été choisie », a précisé l'ancien président, selon le député de la 17^e circonscription électorale.

Boni Yayi, figure influente de l'opposition, souhaite conduire ce processus de manière rigoureuse et consensuelle. Selon Basile Ahossi, il a assuré que les membres du parti « se retrouveront très bientôt pour confronter leurs idées ».

En cas de multiples candidatures, une procédure d'élimi-



nation progressive sera mise en place. « Si nous avons une vingtaine de candidats, nous procéderons par élimination. Si nous en restons à 5 ou 6, nous ferons un nouveau débat », a expliqué le deuxième vice-président de l'Assem-

blée nationale.

Le vice-président des Démocrates a insisté sur le fait que le parti ne se précipite pas pour désigner son candidat. « Comme il n'y a pas de délai fixé pour cela, nous sommes

encore dans la phase de réflexion. Ce n'est pas encore trop tard », a-t-il ajouté.

L'objectif principal reste de respecter le calendrier électoral.

Scandale dans l'administration publique

Armand Dètondji écroué pour corruption de marchés publics

Latifath KOWENOU

Armand Dètondji, Directeur départemental du Cadre de vie de l'Atlantique, a été placé sous mandat de dépôt depuis le jeudi 6 février 2025. Selon des informations rapportées par le webmédia Le Potentiel, il a été inculpé pour « faux et corruption de marchés publics » à l'issue d'une procédure menée par la Brigade économique et financière (BEF).



Après avoir été arrêté et placé en garde à vue pen-

dant environ une semaine, Armand Dètondji a été pré-

senté au Procureur spécial de la Cour de répression des

infractions économiques et du terrorisme (Criet). À l'issue de cette audience, les charges retenues contre lui ont conduit à son incarcération. Son procès est prévu pour début mars 2025.

L'affaire suscite déjà de vives réactions dans l'administration publique et parmi les acteurs du secteur. Des informations supplémentaires devraient être disponibles dans les jours à venir.



Soutenir les victimes et les survivantes d'agressions sexuelles

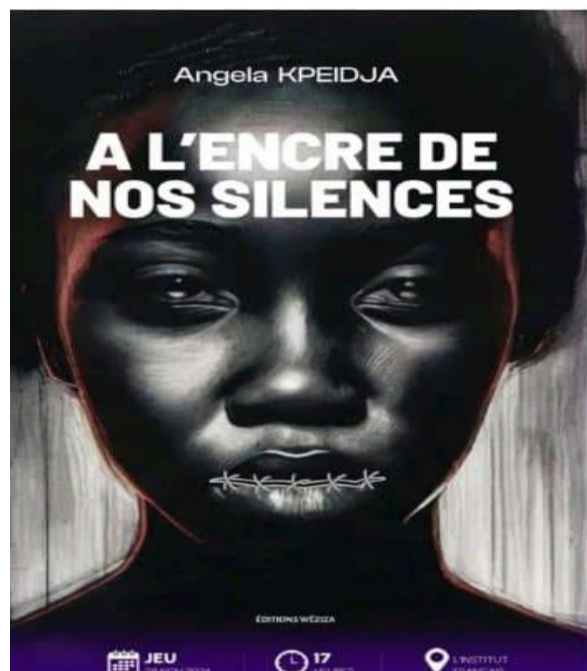
Angela Kpeidja échange avec les jeunes de Porto-Novo

(Les œuvres À l'encre du silence et Philognon : une voix qui s'élève exposées au public)

Mathieu K. BOKO

La question du harcèlement sexuel a fait l'objet de discussions au cours d'un café littéraire entre la journaliste Angela KPEIDJA et les auteures des œuvres À l'encre du silence et Philognon : Une voix qui s'élève. À travers ces œuvres exposées au public de Porto-Novo, ce samedi 8 février 2025, l'auteure met en lumière les vécus de femmes victimes de harcèlement sexuel et de viol.

Dans son propos liminaire, Angela KPEIDJA souligne que le harcèlement est de nos jours érigé en norme dans les administrations, ce



qui ne permet ni un développement harmonieux de l'entreprise ni de la carrière des personnes ou des employés. Auteure de deux œuvres littéraires, elle plonge sa plume dans l'encre pour élever sa

voix en luttant contre l'injustice tout en dénonçant les violences sexuelles. Les nouvelles œuvres d'Angela KPEIDJA, intitulées Philognon : une voix qui s'élève et À l'encre de nos silences,

ont réuni un large public à Porto-Novo, incluant des personnalités politico-administratives. Selon l'auteure, Philognon est une œuvre d'environ 24 pages qui permet de traiter ce sujet déli-

cat de façon ludique, tout en sensibilisant les plus jeunes aux conséquences dramatiques de ce fléau.

Quant au livre À l'encre de nos silences, d'environ 275 pages, il explore l'impact du viol sur les victimes, les enfants et les femmes.

Ces œuvres offrent des perspectives accessibles et originales. Des livres qui viennent enrichir la librairie béninoise, marquant un tournant dans le combat pour la justice et la réhabilitation des victimes de violences sexuelles.

Angela KPEIDJA, en un mot, plaide pour une prise en charge plus adéquate des victimes de violences sexuelles.

Nouveauté dans l'univers des médias en ligne au Bénin

Chamss-Deen BADAROU lance "Guerite radio"

Achille OUSSOU

Un bébé média est né depuis le lundi 3 février 2025. Il s'agit d'une radio en ligne émettant de Akonaboué, siège du groupe de presse "La Guérite" à Porto-Novo. Après le journal "La Guérite" et la télévision "Guérite TV monde", la toute première télévision en ligne au Bénin dont l'aventure a commencé il y a huit ans, Guérite radio est la nouvelle trouvaille de Chamss-Deen BADAROU,

président directeur général du groupe de presse "La Guérite".

Il suffit de cliquer sur le lien <https://gueriteradio.bj/>, pour être connecté sur la nouvelle radio numérique qui a déjà commencé ses premiers essais avec de la bonne musique et quelques flashes d'information en attendant l'exécution de sa grille des programmes bien riche en innovations. Avec cette aventure dans la radio, Chamss-Deen BADAROU confirme son leadership dans le monde

des web médias et ouvre une nouvelle horizon à explorer en matière de presse en ligne au Bénin et ceci, en lien avec l'avancée de la technologie. Guérite radio, c'est un studio à la pointe de la technologie dans le monde des médias et une émission 24 heures sur 24 heures. Initiative très courageuse, mais elle est aussi à encourager parce qu'elle ouvre davantage le Bénin sur le monde. On souhaite bon vent à Guérite radio, son personnel et son PDG.



REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 04/2025/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 5 février 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Création de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique S.A. et approbation de ses statuts.

Dans le cadre des investissements structurants engagés afin de positionner le Bénin comme une destination touristique de premier plan en Afrique et dans le monde, un accent particulier a été mis sur le développement d'une offre hôtelière de standing international de même que l'amélioration des capacités d'accueil.

A cet effet, le projet de construction d'un complexe hôtelier de référence au sein de la Marina de Ouidah a été entrepris. Il comprendra un hôtel de catégorie quatre étoiles d'une capacité de 130 chambres, deux restaurants, un bar, un café et une piscine.

En vue de préparer dans les meilleures conditions sa mise en service prévue pour 2026, le Gouvernement a décidé de créer la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique dont les principales activités seront :

- la définition et le suivi des objectifs d'exploitation ainsi que l'identification des leviers de développement et d'attractivité ;
- la gestion des aspects techniques, commerciaux et administratifs liés à l'exploitation ;
- la définition des cahiers des charges d'exploitation et le suivi de la performance des opérateurs ;
- la structuration et le suivi de la gestion locative (recherche de partenaires, contractualisation, estimation de la valeur locative et révision des loyers, recouvrement, etc.) ;
- la gestion de l'entretien et des réparations des biens mis en location ;
- la gestion contractuelle des partenaires intervenant dans le complexe hôtelier (portage de contrats de travail et de services).

Le Conseil y a marqué son accord et adopté par la même occasion, les statuts de ladite société.

Au titre d'autres mesures normatives, figurent les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant modification de la loi n° 2022-11 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour suprême et de la loi n° 2022-06 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour des comptes ;
- approbation des statuts modifiés de l'Agence de Développement des arts et de la culture ainsi que de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme.

II- Communications.

II-1. Indemnisation des personnes affectées par le projet de construction du nouveau port de pêche de Cotonou.

Ce projet consiste à reconstruire sur un domaine de 8ha39a97ca sis au quartier Xwladodji, des installations modernes de pêche artisanale et semi-industrielle intégrant la transformation des produits de pêche. Ces investissements visent la création et le développement d'un pôle de commercialisation des produits de mer dans cette zone.

Sa réalisation sur cet espace impacte des propriétés privées se trouvant dans son emprise. Aussi, à l'issue de l'évaluation qui en a été faite, le Conseil a-t-il autorisé qu'il soit procédé à l'indemnisation des personnes affectées.

II-2. Contractualisation avec le groupe Hilton Worldwide Manage Limited pour des missions d'assistance technique hôtelière et de gestion de l'Hôtel Hilton Cotonou.

Pour rappel, le Conseil des Ministres avait déjà autorisé, en sa séance du 11 septembre 2024, les travaux de rénovation dudit hôtel situé au cœur de la ville de Cotonou, près de l'Esplanade de l'Amazone et en bordure de l'océan.


Le présent partenariat avec ce groupe induira notamment :

- l'augmentation de la capacité d'accueil en offre de haut standing, avec environ deux cent (200) chambres ;
- le renforcement de l'attractivité du Bénin pour l'organisation de conférences internationales, grâce aux salles de réunion modernes et au business center de l'hôtel ;
- la captation d'une clientèle internationale ayant une préférence pour le groupe Hilton ;
- la création de plusieurs centaines d'emplois directs et autant dans les secteurs connexes.

Les ministres concernés accompliront les diligences nécessaires à la formalisation du partenariat et veilleront à sa bonne exécution.

III- Mesures individuelles.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Contrôleur général de Police **Brice Kokou ALLOWANOU** est nommé Directeur général de la Police républicaine.

Fait à Cotonou, le 5 février 2025,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIIN-OURO.



Suspendus par les gouvernements de l'Aes

Rfi et France 24 perdent 7 millions d'auditeurs et de téléspectateurs

Mathieu K. BOKO

Entre 2019 et 2024, le groupe France Médias Monde a perdu 7 millions d'auditeurs et de téléspectateurs. C'est ce que révèle le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2024. Une baisse qui s'ex-

plique par la suspension de RFI et de France 24 par les gouvernements de l'AES, notamment ceux du Mali, du Burkina Faso et du Niger.

Pour rappel, ces gouvernements ont interdit la diffusion des programmes des deux chaînes, considérées comme des vecteurs d'influence française.



Condamnation définitive de l'ancien président français

Quand le destin s'inverse, Gbagbo ironise sur le bracelet électronique de Sarkozy

Amanda E. DACKEY

L'histoire réserve parfois des retournements surprenants. Condamné définitivement dans l'affaire des écoutes, l'ancien président français Nicolas Sarkozy porte, depuis le 7 février 2025, un bracelet électronique. Une situation inédite pour un ancien chef d'État français, contraint de se soumettre à cette surveillance judiciaire.

En Côte d'Ivoire, cette nouvelle a suscité une réaction ironique de l'ancien président Laurent Gbagbo. Lors d'un meeting à Marcory-Abidjan, le 8 février, il a saisi l'occasion pour rappeler son propre passé judiciaire et la responsabilité qu'il attribue à Sarkozy dans son éviction du pouvoir après l'élection présidentielle de 2010.

Un « bracelet » en guise de



retour de bâton

Face à une foule de militants, Gbagbo n'a pas caché sa satisfaction : « Ceux qui ont voulu me vitrifier, au-

jourd'hui, où je vous parle, ont des bracelets. Ils ne se rendent même pas compte que c'est parce qu'ils ont décidé de me vitrifier. »

L'ancien président ivoirien fait ici allusion au rôle joué par Nicolas Sarkozy dans la crise post-électorale de 2010-2011. À l'époque, la France avait activement soutenu Alassane Ouattara, ce qui avait conduit à l'arrestation de Gbagbo et à son transfèrement à la Cour pénale internationale (CPI). Acquitté en 2021, l'ex-chef d'État n'a jamais caché son ressentiment envers son homologue français.

Les révélations de Robert Bourgi

Les propos de Laurent Gbagbo trouvent un écho dans les révélations de Robert Bourgi, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy. Dans une interview accordée à France 24 en octobre 2024, il avait affirmé que Sarkozy voulait « vitrifier » Gbagbo, une expression signifiant son intention de l'écarter défini-

tivement du pouvoir. Cette déclaration renforce le sentiment, chez les partisans de Gbagbo, que leur leader a été victime d'une injustice orchestrée depuis Paris.

Un symbole fort en Afrique

Pour de nombreux observateurs, le port d'un bracelet électronique par Nicolas Sarkozy est plus qu'une simple mesure judiciaire. Il illustre un certain renversement du destin, perçu comme une revanche par certains Africains qui avaient dénoncé l'ingérence française en Côte d'Ivoire. Si le sort de Sarkozy reste entre les mains de la justice française, celui de Laurent Gbagbo, lui, semble avoir pris une tournure plus favorable. À 79 ans, il reste un acteur politique influent en Côte d'Ivoire, prêt à jouer un rôle clé dans les échéances à venir.



radio
guérite.

+229 01 52 38 36 38



LIVE

www.gueriteradio.bj

ÉMISSION DE CULTURE
GÉNÉRALE

LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45

Testez vos méninges et booster votre mémoire, en direct

Avec

Chamss-Deen **BADAROU**

